MANDAT DE DÉBOURS

ENTRE LES SOUSSIGNÉ·E·S :

La strucutre

Dénomination sociale

Adresse du siège social

N°SIRET

Représentée par [COMPLÉTER], en sa qualité de [COMPLÉTER]

Ci-après désigné “le mandant”

ET

Le·La commissaire d’exposition

Prénom NOM

Pseudonyme

N°SIRET et code NAF/APE

N°TVA intracommunautaire

N°URSSAF si concerné

Adresse postale

Coordonnées

Ci-après désigné·e “le·la commissaire d’exposition mandataire”

ARTICLE 1 : OBJET DU MANDAT

Le mandat autorise le·la commissaire d’exposition mandataire à effectuer les achats, les frais et dépenses suivantes, dans la limite des budgets alloués, en son nom et pour son compte :

[Lister les différents postes de dépenses ainsi que le budget maximum à allouer pour chaque poste]

| DESCRIPTIF | MONTANT PRÉVISIONNEL TTC | MONTANT MAXIMUM TTC |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| LIMITE TOTAL DU MANDAT |  | [COMPLÉTER] |

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le·La commissaire d’exposition mandataire s’engage à effectuer les dépenses listées à l’Article 1 dans la limite des budgets alloués pour chacun d’eux dans un délai de [COMPLÉTER] jours.

Si le budget s’avère insuffisant, le·la commissaire d’exposition mandataire s’engage à avertir le mandant dans les meilleurs délais. Le·La commissaire d’exposition mandataire ne pourra engager les dépenses que si un nouvel accord ou avenant à ce mandat est conclu par écrit entre les parties, précisant quel sera le nouveau budget alloué.

Le·La commissaire d’exposition mandataire s’engage à faire établir toutes les factures et pièces justificatives des dépenses engagées au nom et pour le compte du mandant. Ces factures originales devront être conservées et fournies au mandant pour obtenir le remboursement au centime près des sommes avancées par le·la commissaire d’exposition mandataire.

Le·La commissaire d’exposition mandataire établit une note de débours précisant les sommes avancées au centime près, adressée au mandant et mentionnant en détails les frais de débours : date, libellé, fournisseur, quantités, montants exacts, etc.

Le·La commissaire d’exposition mandataire indique les conditions de paiement de la note du débours (virement, chèque) et inscrit ses coordonnées bancaires pour le paiement.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU MANDANT

Le mandant s’engage à rembourser l’intégralité des frais avancés au centime près, par le·la commissaire d’exposition mandataire dès réception de la note de débours avec les factures originales attenantes.

Fait à [COMPLÉTER], le [COMPLÉTER]

En deux exemplaires originaux

Signature du mandant précédée de la mention “Bon pour mandat”

Signature du·de la commissaire d’exposition mandataire précédée de la mention “Bon pour acceptation de mandat”

Identité de l’artiste-auteur·rice

Entreprise individuelle

Adresse du siège social, mail et téléphone

Identifiants (n° SIRET, NAF/APE, n° TVA, n° URSSAF)

Identité du commanditaire, client, diffuseur

Adresse du siège social

Identifiants (n° SIRET, n° TVA)

Note de débours

Lieu et date

Conformément au mandat de débours daté et signé du [DATE]

| DATE | DÉSIGNATION | FOURNISSEUR | MONTANT HT | TVA | MONTANT TOTAL TTC |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

NET À PAYER EN EUROS :

Montant payable à réception.

Factures originales jointes.